



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1779

Conseil d'administration de la Société anonyme d'habitations à loyer modéré pour l'action sociale (SAHLMAS) – Remplacement d'un représentant par le Conseil municipal

Secrétariat général

Direction des Assemblées

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

SEANCE DU 7 JUILLET 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 JUIN 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 18 JUILLET 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme POPOFF Sophia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. HUSSON (pouvoir à M. GODINOT), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme DE LAURENS), Mme PRIN (pouvoir à M. VIVIEN), Mme BOUAGGA (pouvoir à Mme CABOT), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), M. REVEL (pouvoir à Mme DELAUNAY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1779 - CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE POUR L'ACTION SOCIALE (SAHLMAS) – REMPLACEMENT D'UN REPRESENTANT PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (SECRETARIAT GÉNÉRAL - DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 juin 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I - Contexte :

La Société anonyme d'habitations à loyer modéré pour l'action sociale (SAHLMAS) a pour objet de gérer un parc immobilier d'habitations à loyer modéré, de l'entretenir et de le rénover en vue de sa location.

Par ailleurs, elle réalise des missions d'accompagnement social destinées aux personnes logées au sein du patrimoine dont elle assure la gestion.

Elle peut également améliorer les logements de son patrimoine en vue de leur vente à des personnes physiques, ou à des collectivités territoriales dans le cadre d'opérations d'aménagement ou d'opérations de renouvellement urbain et de mixité sociale, prévues dans les contrats de ville.

La SAHLMAS gère également les immeubles à usage principal d'habitation appartenant à l'Etat ou à des collectivités territoriales ou à leurs groupements.

II – Modalités de représentation :

La SAHLMAS est administrée par un conseil d'administration composé de 12 membres.

Conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation, le conseil d'administration des sociétés anonymes d'habitations à loyer modéré se répartit en 4 collèges : un actionnaire de référence détenant la majorité du capital, des représentants des EPCI et collectivités territoriales, des représentants des locataires et un collègue réservé à d'autres personnes morales ou physiques.

La Ville de Lyon est représentée au sein du Conseil d'administration de la SAHLMAS en tant qu'actionnaire principal. Elle dispose à ce titre de 10 représentants titulaires.

Le Conseil municipal a procédé par délibération n° 2020/37 en date du 30 juillet 2020 aux désignations des 10 représentants titulaires de la Ville de Lyon, mentionnés ci-après, au sein du Conseil d'administration de la SAHLMAS : Mesdames Marie-Noëlle FRERY, Malika BONNOT, Christiane CERUTTI, Samira BACHA HIMEUR et Laura FERRARI et Messieurs Raphaël MICHAUD, Olivier BERZANE, François GENOUVRIER, Alexandre CHEVALIER et Pierre OLIVER.

Par délibération n° 2021/1025 du 30 septembre 2021, Monsieur Sylvain GODINOT a été désigné pour remplacer Monsieur François GENOUVRIER.

Monsieur Pierre OLIVER a fait connaître son souhait de ne plus siéger au sein du Conseil d'administration de la SAHLMAS.

Il est proposé au Conseil municipal de procéder au remplacement de Monsieur Pierre OLIVER pour représenter la Ville de Lyon au sein du Conseil d'administration de la SAHLMAS.

Vu le code de la construction et de l'habitation et, notamment, son article L 422-2-1 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L 2121-33 ;

Vu les statuts de la SAHLMAS en date du 9 décembre 2019 ;

Vu les délibérations n° 2020/37 en date du 30 juillet 2020 et n° 2021/1025 en date du 30 septembre 2021 ;

DELIBERE

- 1- Monsieur Jean-Stéphane CHAILLET est désigné en remplacement de Monsieur Pierre OLIVER pour représenter la Ville de Lyon, à titre permanent et pour la durée du mandat en cours, au sein du Conseil d'administration de la Société anonyme d'habitations à loyer modéré pour l'action sociale (SAHLMAS).
- 2- Ledit représentant est autorisé à occuper la fonction de président du Conseil d'administration ainsi que toutes autres fonctions ou tous mandats spéciaux qui lui seraient confiés.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET